

La direction joue avec votre avenir...

Quatre mois que le processus de consultation sur le plan de réorganisation et le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) s'est enclenché. Et pourtant les salariés sont toujours plongés dans le brouillard quant à leur avenir...

En cause : une direction impatiente de finaliser le processus légal du PSE et qui ne joue pas réellement cartes sur table. Les plans (Livres 1 et 2) n'ont toujours pas été réécrits et les postes de reclassement viennent tout juste d'être annexés au PSE.

Devant ce manque de visibilité, Info'Com-CGT exige que la direction prenne enfin des engagements clairs sur la base de nos revendications en reformulant le PSE.

Nous ne pouvons plus nous contenter des seules « déclarations » ou « points sur les discussions » de la direction, ou encore de renvoyer les organisations syndicales au contenu des procès-verbaux du comité d'entreprise (CE) pour qu'elles prennent connaissance de ce qui a été dit ou acté. Une première réécriture formalisant les avancées est indispensable. **Que cache cette attitude ambiguë de la direction ?**

Concernant les postes vacants, notre équipe syndicale a constaté, entre autres, que neuf postes de reclassements internes (rédacteurs) étaient disponibles à la SNC Le Parisien en novembre 2012. Depuis, comme par enchantement, ceux-ci ont disparu de la liste fournie par la direction. Au total, 38 postes vacants existaient. Aujourd'hui la direction n'en présente plus que 25. Il est grand temps que le sérieux l'emporte ! **Info'Com-CGT milite pour la mise en place sans délai d'une commission « retraite/préretraite » et d'une commission « mobilité interne à la SNC et au groupe ».**

- **A ce jour, les quelques mesures avancées par la direction ne permettent toujours pas d'éviter les départs contraints.**
- **Au regard de la bonne santé financière du groupe Amaury, la direction de la SNC L'Equipe a largement les moyens d'éviter ce drame social.**

Notre syndicat appelle les salariés à interpeller la direction sur les revendications suivantes :

- I. Refuser tout départ contraint.
- II. Permettre toutes les évolutions professionnelles pour les salariés de la SNC L'Equipe au sein du groupe Amaury dans le cadre d'une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) à caractère offensif.
- III. Accompagner les salariés volontaires de la SNC L'Equipe vers une évolution professionnelle pour les 38 postes vacants.

IV. Définir les mesures d'accompagnement des salariés les plus âgés volontaires à un départ en retraite ou « préretraite » avec un basculement à taux plein sur les bases suivantes :

1. Indemnités légales de licenciement : **1,2 mois/année d'ancienneté.**
2. Abonder le montant de l'indemnité supplémentaire sur la base suivante :
 - moins de 5 ans : **6 mois de salaire.**
 - de 5 à moins de 10 ans : **8 mois de salaire.**
 - de 10 à moins de 15 ans : **10 mois de salaire.**
 - de 15 ans et plus : **12 mois de salaire.**
3. Financer le rachat de trimestres au niveau de la Sécurité sociale, si besoin.
4. Mettre en place la portabilité de la mutuelle pour les salariés ainsi que leur conjoint et leurs ayants droit jusqu'à la retraite pour les plus âgés.

V. Définir les mesures d'accompagnement des salariés volontaires dans le cadre d'un départ volontaires (PDV) sur les bases suivantes :

1. Indemnités de licenciement : **1,2 mois/année d'ancienneté.**
2. Abonder le montant de l'indemnité supplémentaire sur la base suivante :
 - a. moins de 5 ans : **6 mois de salaire.**
 - b. de 5 à moins de 10 ans : **8 mois de salaire.**
 - c. de 10 à moins de 15 ans : **10 mois de salaire.**
 - d. de 15 ans et plus : **12 mois de salaire.**
3. Mettre en place la portabilité de la mutuelle pour les salariés de moins de 50 ans, ainsi que leur conjoint et leurs ayants droit sur 24 mois, et pour les salariés de plus de 50 ans ainsi que leur conjoint et leurs ayants droit sur 36 mois.

VI. Les pigistes devront bénéficier des mêmes conditions (*voir ci-dessus*) dans le cas d'un arrêt de leur collaboration, sur la base de la meilleure année de rémunération constatée depuis leur première pige réalisée dans le groupe Amaury (calcul de l'ancienneté = nombres d'années dans l'entreprise depuis leur première pige).

Concernant les autres dispositions du PSE, Info'Com-CGT défend :

- **catégories professionnelles :**
 - tel que l'expert l'a préconisé, établir une catégorie « **journaliste image** » et une « **journaliste texte** » en y intégrant les chefs de rubrique et leurs adjoints,
 - deux catégories : « **employés** » et « **cadres administratifs** » ;
- **allocation temporaire dégressive :**
 - 500 € mensuels sur 12 mois,
 - 250 € mensuels sur les 12 mois suivants ;
- **aide financière à la formation dans le cadre d'une rupture du contrat de travail :** cette aide individuelle doit être mutualisée dans une enveloppe globale de 414 000 € pour les salariés bénéficiant de formations plus onéreuses ou que d'autres n'utiliseraient la totalité ou qu'une part de ce dispositif ;
- **congés de reclassement :** la durée de ce congés doit être de 12 mois pour les salariés de moins de 50 ans et de 18 mois pour les salariés de plus de 50 ans avec une allocation équivalent à 80 % du brut sur 12 mois.

Depuis septembre, Info'Com-CGT n'a eu de cesse de porter des revendications. En ce début d'année, nous les avons définies plus précisément. Ne laissons pas s'installer une négociation qui deviendrait un marché de dupes...

**Notre avenir à la SNC L'Equipe nous appartient.
C'est à chacun d'entre nous de porter haut et fort
ces revendications !**